

RAPPORT 2024

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



**Les services de Roannaise de l'Eau
sont mis à disposition de Roannais Agglomération
pour l'exercice de cette compétence**

Exercice 2024

Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des Collectivités Territoriales



TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	4
2. CARACTERISATION DU SERVICE TECHNIQUE	5
A Présentation du territoire desservi	5
B Nombre d'habitants desservis par le service (D301.0)	6
C Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	7
1 Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	7
2 Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	7
D Activité du service sur l'exercice	8
3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	9
A Modalités de tarification	9
B Recettes d'exploitation du service	9
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	10
A Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	10
5. ANNEXES	11
Note établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention	11



1. PREAMBULE

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (R.P.Q.S.) d'eau et d'assainissement est prévu à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Un document d'évaluation de la performance des services

Le rapport annuel intègre un nombre limité d'indicateurs, l'objectif n'étant pas de constituer une batterie de 150 indicateurs descriptifs de chaque élément du service mais de rendre compte de la réalité de son fonctionnement.

Les indicateurs sélectionnés sont mesurables, objectifs et reposent sur des données existantes pouvant être produites relativement simplement.

Les données sont établies, sauf indication contraire, au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement non collectif.

Ainsi ce rapport est un document synthétique et facilement compréhensible permettant de comparer et d'évaluer de manière synthétique les performances du service.

Un document au service de l'information du public

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité Services Publics (R.P.Q.S.) est un élément majeur dans la volonté de rendre transparent l'ensemble des politiques publiques.

Ainsi, aux termes de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.) « *le Maire présente au conseil municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante le(s) R.P.Q.S. [...] Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public* ».

Ce document est également présenté et soumis à l'avis de la Commission Consultative de Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).

Enfin, certaines données collectées permettent de remplir l'Observatoire SISPEA (www.services.eaufrance.fr/). Cet outil, ouvert au public et facilement accessible sur internet permet au public de s'informer en un clic sur le niveau de performance des services d'eau et d'assainissement de sa commune mais également de l'ensemble des communes françaises.



2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

A Présentation du territoire desservi

Depuis le 1^{er} avril 2013, Roannais Agglomération exerce la compétence Assainissement sur l'ensemble des 40 communes qui la composent. Les services de Roannaise de l'Eau sont, depuis cette date, mis à disposition de Roannais Agglomération pour qu'ils mettent en œuvre cette compétence en régie directe.

A noter : Roannais Agglomération a transféré la compétence Assainissement à Roannaise de l'Eau au 01/01/2025.

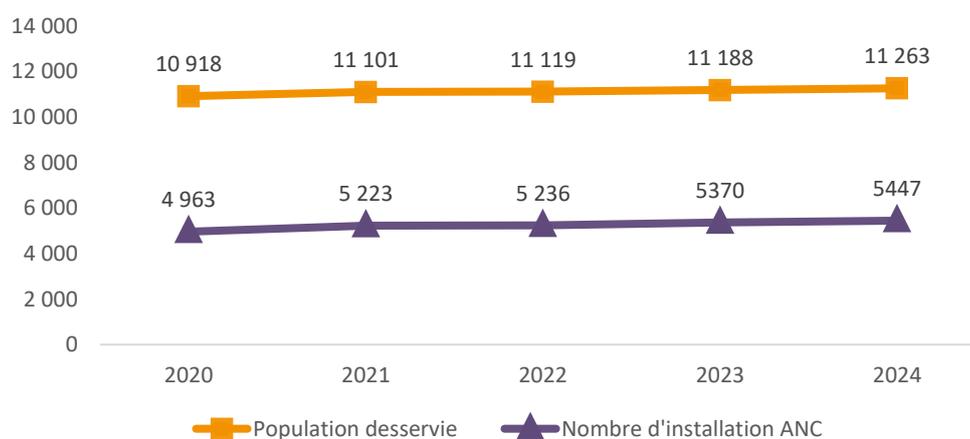


B Nombre d'habitants desservis par le service (D301.0)

Le service public d'assainissement non collectif dessert 11 263 habitants pour 5 447 installations autonomes (dont 8 d'une taille supérieure à 20 Equivalent Habitant).

Communes	ANC recensés	Population desservie	Communes	ANC recensés	Population desservie
Ambierle	368	776	Riorges	65	158
Arcon	61	84	Roanne	2	8
Changy	163	312	Sail les Bains	100	154
Combre	61	146	St Alban les Eaux	110	203
Commelle Vernay	121	292	St André d'Apchon	182	371
Coutouvre	182	399	St Bonnet des Quarts	174	236
La Pacaudière	181	333	St Forgeux Lespinnasse	113	262
Le Coteau	14	45	St Germain Lespinnasse	98	207
Le Crozet	70	96	St Haon le Chatel	13	23
Lentigny	138	310	St Haon le Vieux	137	281
Les Noës	74	122	St Jean St Maurice	225	455
Mably	227	551	St Léger sur Roanne	27	60
Montagny	179	365	St Martin d'Estreaux	198	313
Noailly	154	376	St Rirand	109	134
Notre Dame de Boisset	56	146	St Romain la Motte	219	461
Ouches	142	331	St Vincent de Boisset	79	194
Parigny	83	193	Urbise	70	121
Perreux	482	1 152	Villemontais	183	379
Pouilly les Nonains	114	263	Villerest	142	338
Renaison	229	450	Vivans	102	163
			TOTAL	5447	11 263

Evolution du nombre d'installations et de la population desservie



C Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif¹ (D302.0)

1 Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou à réhabiliter	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30
Sous-total éléments obligatoires	100	0	100

2 Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	10
Sous-total éléments facultatifs	40	0	20

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Total	140	0	120

La valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 120.

¹ Pour chaque élément du service public d'assainissement non collectif, la réponse « oui » correspond à une mise en œuvre complète (ou à une capacité de mise en œuvre complète pour les missions réalisées à la demande des usagers) sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif. Dans les autres cas, le nombre de points retenu est celui qui figure dans la colonne « non » (la mise en œuvre partielle ou sur une partie seulement du territoire n'est pas prise en compte).



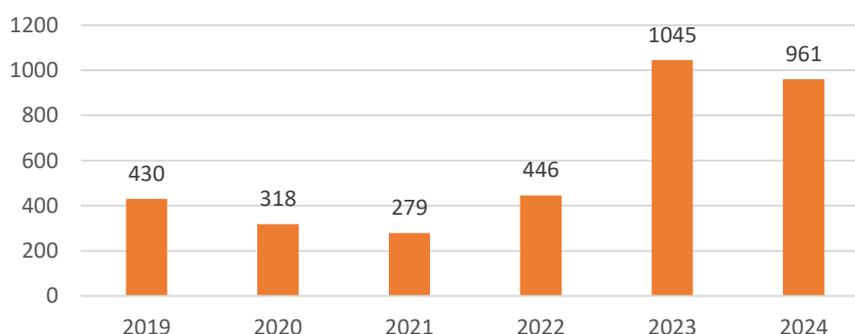
D Activité du service sur l'exercice

Prestations	2023		2024	
	Quantité	% *	Quantité	% *
Contrôles de bon fonctionnement				
Nombre de contrôles réalisés durant l'année	1045	19,46%	961	17,14%
<i>dont visites réalisées dans le cadre de la vente d'un immeuble</i>	105	1,96%	84	1,50%
Contrôles de réalisation				
Réhabilitation (sans PC)	56	1,04%	94	1,68%
Travaux neufs (avec PC)	4	0,07%	7	0,12%
Demandes d'urbanisme				
Nombre d'avis sur permis de construire	52	0,97%	46	0,82%
Nombre d'avis sur certificat d'urbanisme	15	0,28%	20	0,36%
Entretien des installations				
Nombre de vidanges réalisées durant l'année	144	2,68%	115	2,05%
Volume des matières de vidange (m3)	405,8		334,8	
Demandes de subvention				
Nombre de dossiers instruits	56		75	
Montant total de subvention versé aux usagers (€)	162 317		230 960	

* = les résultats des prestations/le nombre ANC recensés au 31 décembre de l'année X 100

Depuis 2023, Roannaise de l'eau fait appel à un prestataire externe pour réaliser une partie des diagnostics périodiques. La société AGEAU a effectué 636 contrôles de bon fonctionnement pour le compte de Roannaise de l'Eau au titre de l'exercice 2024. Les agents Roannaise de l'Eau se consacrent ainsi davantage à l'animation de la compétence, à l'accompagnement des usagers (conception, réalisation de travaux) et à l'attribution des subventions pour la réhabilitation des installations. En tant que gestionnaire du service public d'assainissement non collectif, Roannaise de l'Eau a passé un marché afin de faire bénéficier à ses usagers d'un tarif de groupe pour l'entretien de leurs installations. Le prestataire retenu est SARP OSIS SUD EST.

Evolution du nombre de contrôle de bon fonctionnement



3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

A Modalités de tarification

Les tarifs en vigueur pour l'année 2024 ont été fixés par délibération de Roannais Agglomération en date du 14 décembre 2023.

Les tarifs en vigueur pour l'année 2025 ont été fixés par délibération de Roannaise de l'Eau en date du 18 décembre 2024.

Prestations (coût HT)	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation 2025/2024 (en %)
	Contrôle de réalisation	185,00 €	185,00 €	185,00 €
Contrôle périodique	150,00 €	150,00 €	150,00 €	0,00%
Contrôle dans le cadre d'une vente	170,00 €	170,00 €	170,00 €	0,00%

B Recettes d'exploitation du service

		2023	2024
Total		155 089,16 €	180 460,94 €
706811	Contrôle périodique	108 795,00 €	130 445,00 €
706812	Prestations vidanges ANC	32 054,16 €	36 215,94 €
706813	Contrôles dans le cadre d'une vente	13 685,00 €	13 430,00 €
706815	Contrôles de réalisation	555,00 €	370,00 €
74	Subventions	0,00 €	0,00 €



4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

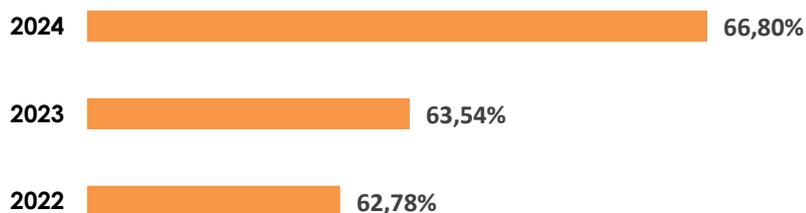
A Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.

	2022	2023	2024
Nombre d'installations contrôlées au moins une fois depuis la création du service	5 236	5 370	5 389
Nombre d'installations déclarées conformes	3 287	3 412	3 600
Taux de conformité des dispositifs d'ANC en %	62,78%	63,54%	66,80%

Commentaires : Ce taux de conformité traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

Evolution du taux de conformité des dispositifs d'ANC



7. ANNEXES

**Note établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés
et sur la réalisation de son programme d'intervention**



Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

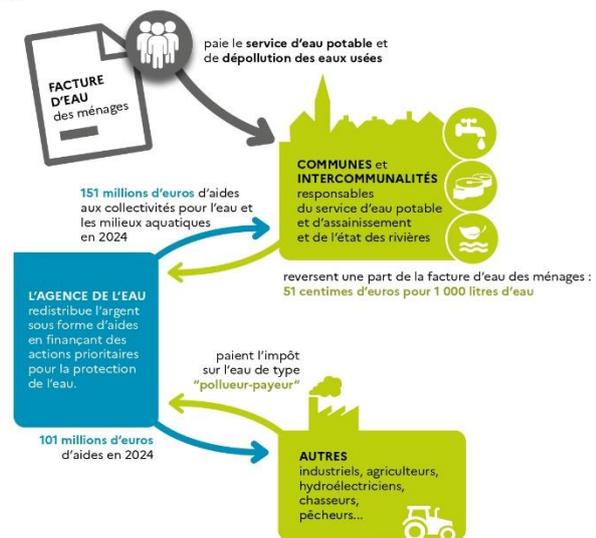
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1



D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

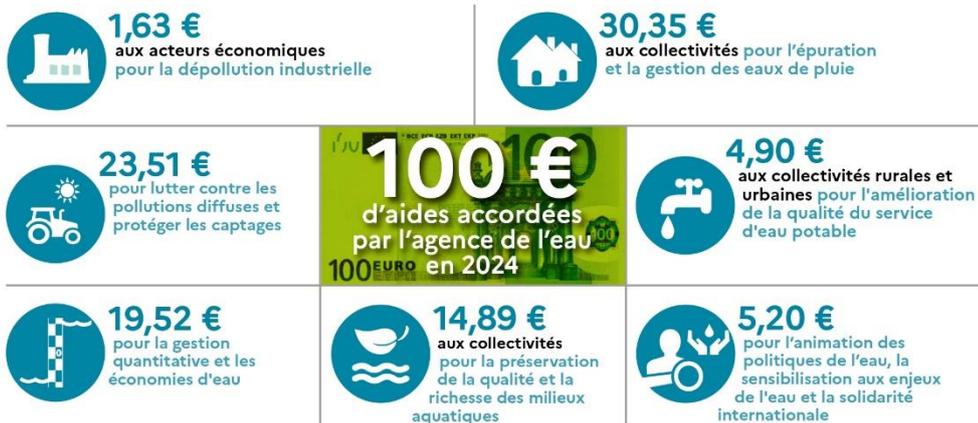


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS

(dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

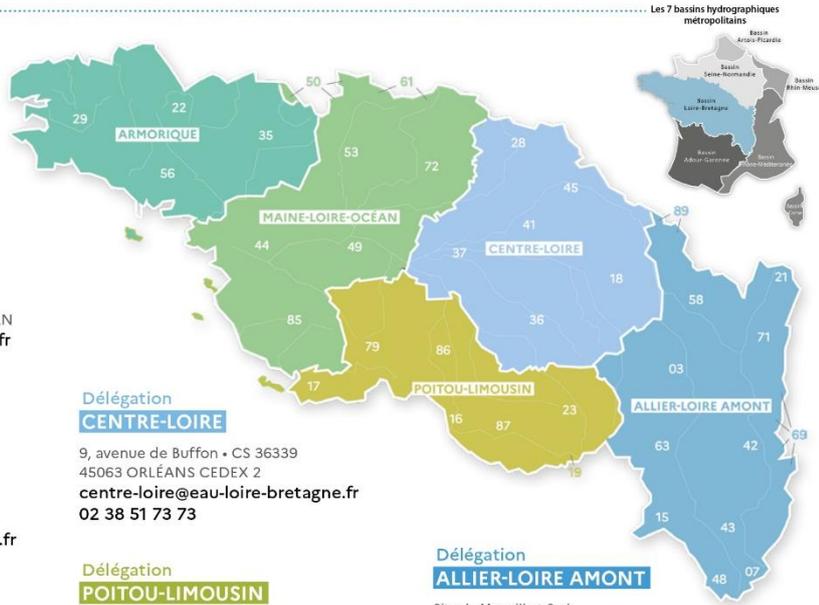
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>



Notre mission pour une ressource essentielle

« Répondre aux besoins en eau
des populations et des acteurs économiques
en assurant la préservation des ressources
et la gestion publique du cycle de l'eau
dans une perspective de développement durable
au sein d'un territoire cohérent »



L'eau, notre métier

www.roannaise-de-leau.fr

